

Chers amis du volley,

Suite au Conseil National de Sécurité (CNS) de ce mercredi 13 mai 2020, nous avons pris connaissance, certainement comme vous, des mesures qui ont été annoncées pour le secteur sportif et nous nous réjouissons de ce nouveau déconfinement.

Outre les mesures qui ont été précédemment autorisées, le CNS permet, à partir du 18 mai 2020, de reprendre les entraînements réguliers et les cours sportifs en extérieur. Ces derniers ne peuvent s'opérer qu'en présence d'un maximum de 20 participants (adultes ou enfants et il n'est pas précisé que ce doit être toujours les mêmes). Ils doivent être organisés sous l'égide d'un club sportif et encadrés par un entraîneur. Il va de soi que les distanciations sociales et toutes les autres mesures de sécurité doivent être respectées, cela reste le mot d'ordre et la condition sine qua non pour pouvoir recommencer l'activité. Nous avons cependant encore de précisions quant à ces distances, car pour certaines activités sportives, une distance de 5 mètres (voire 10 mètres) est recommandée étant donné que le sportif expectore beaucoup plus et que le port du masque n'est pas possible dans de nombreux cas.

Nous vous appelons donc à rester très prudents dans la mise en œuvre de cette mesure et nous rejoignons l'ADEPS qui invite les fédérations et les clubs à ne pas agir par précipitation tant que les mesures annoncées n'ont pas été précisées en détail.

Pour les autres activités physiques extérieures (celles non encadrées par un club), il est toujours permis de les pratiquer avec un maximum de 2 personnes (toujours les mêmes) autres que celles qui vivent sous un même toit.

Les compétitions restent interdites jusqu'au 31 juillet, mais le CNS de ce mercredi a annoncé que les manifestations à caractère sportif (et culturel, touristique et récréatif) sont interdites jusqu'au 30 juin. Ici aussi, nous aurons aussi besoin de précisions sur la différence entre ces deux concepts.

A priori, les vestiaires et cafétérias doivent toujours rester fermés et l'échange de matériel est proscrit.

La prochaine étape de déconfinement devrait théoriquement être envisagée pour le 8 juin 2020. Le GEES (groupe d'experts) va analyser les plans de déconfinement et émettre un avis sur la faisabilité et la manière dont les activités sportives pourraient reprendre plus généralement. Le souhait est de pouvoir proposer un « package » complet plutôt que de procéder par petite partie. Le sort réservé aux stages d'été devrait également être communiqué lors de cette prochaine étape.

*Ce 13 mai 2020, rien n'a été spécifié pour le sport en intérieur, pour les piscines... Par conséquent, **les activités indoor restent interdites.***

Les compétitions de volleyball et de beach-volley ne pourront reprendre tout de suite, tel que l'a annoncé la Première Ministre .

Une rencontre des fédérations avec l'ADEPS a eu lieu pour préciser cette première phase de la reprise. (voir annexe)

Rappelons qu'il y aura reprise graduelle à compter du 18 mai de la pratique récréative de certaines activités sportives et de plein air qui se déroulent à l'extérieur, **sous réserve de l'application des principes de distanciation sociale et de l'ensemble des recommandations de la santé publique.**

La responsabilité d'une fédération est d'organiser sa discipline sportive en ayant toujours la volonté de protéger la santé de ses pratiquants.

En vous protégeant, vous protégerez les autres